

QU'APPORTE LE PARENTAL ?

Une permanence sur la structure c'est :

- L'occasion de voir son enfant évoluer au milieu des autres
- Connaître le fonctionnement de la structure que fréquente son enfant
- Connaître les personnes qui s'occupent de son enfant
- Passer un agréable moment avec les enfants et le personnel
- Aider au bon fonctionnement en cas d'absence d'un salarié ou quand vous en avez l'envie

Des moments conviviaux variés et partagés :

- Des ateliers d'activité, apéros dinatoires dans le jardin
- des moments festifs (Noël, Carnaval, journées à thème...).
- des sorties avec les enfants (sortie à la ferme, au zoo, sortie « loup gris », visite d'une boulangerie...).
- des réunions (associatives, à thème, soirées débat, etc.)

QUI PREND SOIN DES ENFANTS A LA CRECHE ?

La crèche « Les P'tits Bouts » a une équipe formée qui a des compétences appropriées (soin, éducation, éveil, sécurité affective, alimentation, hygiène, etc.) et qui se trouve sous la responsabilité d'une personne qualifiée, la responsable technique.

L'équipe pédagogique comprend 6 professionnelles :

- 3 sont diplômées spécialisées :
 -  1 responsable technique EJE
 -  2 auxiliaires de puériculture
 -  2 animatrices petite enfance titulaires du CAP
 -  Une cuisinière

A noter aussi :

- Des stagiaires sont aussi présents occasionnellement à la crèche. Ils prennent part à l'encadrement des enfants en fonction de leur expérience.

Cette équipe de professionnelles travaille ensemble, au service des enfants, à partir d'un référentiel commun : le projet pédagogique.

Ce projet évolue au fur et à mesure des expériences et de la réflexion de l'équipe.

LA SECURITE DES ENFANTS A LA CRECHE

- Vous déchaussez vos enfants avant d'entrer dans la crèche (ils peuvent circuler pieds nus, en chaussettes ou en pantoufles sur la structure).
- Pour circuler vous-mêmes dans la crèche, vous ôtez vos chaussures ou utilisez les sur-chaussures qui sont placées dans le hall d'entrée, ainsi que la solution hydro-alcoolique pour la désinfection des mains qui est mise à votre disposition dans le même sas.
- Vous serez vigilants à refermer toutes les portes derrière vous lorsque vous arriverez ou partirez.
- Vous penserez à mettre votre sac à main ou tout objet qui pourrait être dangereux hors de portée des enfants.
- A l'arrivée comme au départ, vous vous organiserez de façon à ne jamais vous éloigner de la table de change si vous y avez installé votre enfant.
- Vous veillerez à n'entreposer aucun médicament et/ou sac plastique dans le casier de votre enfant.

Livret d'accueil

Bienvenue à la crèche

Les P'tits Bouts



Chers parents,

La crèche « Les P'tits Bouts » que vous venez d'intégrer a pour objectif premier d'accompagner les tout-petits à grandir tranquillement, à expérimenter le monde pour devenir des adultes autonomes et épanouis. Le lieu de la crèche est un espace accueillant qui peut permettre à chacun de s'épanouir à travers toutes les possibilités de participation. C'est aussi des temps de convivialité, réunissant enfants, parents, personnel.

QU'EST-CE QU'UNE CRECHE PARENTALE ?

Une association de parents bénévoles assume la responsabilité juridique et organisationnelle du fonctionnement de la structure :

- Gestion du personnel (embauche, accord collectif)
- Comptabilité (budget prévisionnel, compte de résultat, recouvrement)
- Relation aux parents (fêtes et manifestations)
- Relation aux élus (communication)

Pour les tâches administratives, les membres du bureau sont aidés par la responsable technique, ainsi que par l'ACEPP (association des collectifs enfants parents professionnels) Rhône à laquelle notre association est affiliée.

Choisir ce mode de garde, c'est s'investir activement dans la vie de l'association.

Le but de cette association de parents est de maintenir la pérennité et le bon fonctionnement de la crèche.

L'association est employeur de l'équipe professionnelle qui accueille les enfants, elle est représentée par le président qui exerce cette fonction et par le conseil d'administration.

Dans les faits, une participation parentale est demandée et peut être de différente nature : temps de présence et d'activités auprès des enfants, temps de travaux collectifs, temps de réflexion associative.

L'adhésion à l'association est obligatoire pour toutes les familles et demande une acceptation des valeurs de cette dernière. La participation financière des parents est très proche de celle demandée en crèche municipale, les tarifs sont règlementés par la CAF lorsqu'une convention PSU est signée entre les deux partenaires et les tarifs sont basés sur les ressources N-2 des familles.

Pour qu'une crèche parentale arrive à fonctionner il faut une étroite collaboration entre parents et professionnelles.

IMPLICATION ET OBLIGATION DU PARENT AU SEIN DE LA STRUCTURE

Les parents effectuent des permanences sur la structure. Celles-ci sont définies en début d'année et leur fréquence est proportionnelle au temps d'accueil de leur enfant.

Le planning des permanences est réalisé par un parent qui veille à prendre en compte, dans la mesure du possible, les disponibilités de chaque famille.

Les temps d'accueil ont lieu :

- soit le matin de 7h30 à 9h00
- soit l'après-midi de 16h45 à 18h15

Chaque famille est invitée à respecter les horaires de sa permanence et à se faire remplacer par une autre famille en cas d'empêchement. Il faut veiller à être ponctuel et à prévenir l'équipe professionnelle en cas de retard et/ou de troc avec une autre famille.

Cette implication est bien sûr progressive. L'équipe professionnelle est là pour aider, conseiller, orienter les nouvelles familles et leurs enfants.

Le parent peut aussi proposer une activité aux enfants (venir avec un instrument, une histoire...). Ces propositions doivent bien entendu être compatibles avec les possibilités des enfants (âge, désir). Elles doivent aussi respecter les règles de sécurité et le bien-être des enfants.

Pendant les permanences, certaines tâches matérielles incombent aux parents (s'occuper du linge, débarrasser et faire la vaisselle après le goûter, remettre au propre la structure, désinfecter les mousses). Elles sont précisées par les professionnelles lors des premières permanences effectuées par les parents. Un cahier/ classeur avec des fiches pratiques est disponible si nécessaire.

En plus des permanences régulières, des permanences ponctuelles sont demandées aux parents pour les remplacements des professionnelles si nécessaires (roulement dans le but d'une équité entre tous les parents en fonction du temps de présence de chaque enfant).

Une fois toutes les 7 semaines environ, nous organisons des réunions associatives avec parents et professionnelles auxquelles, en tant que membres de l'association, vous êtes tenus d'assister. Elles se tiennent généralement en soirée de 20h00 à 22h30, au sein même de la structure.

Présence obligatoire aux réunions associatives qui se déroulent avec les professionnelles. Elles sont l'occasion pour les professionnelles de présenter ou rappeler les projets en cours et lire une fiche du projet pédagogique et sont pour tout le monde l'occasion de faire un bilan sur le travail des commissions : un beau moment de partage et d'échange !

Les réunions du Conseil d'administration concernent exclusivement les parents élus. La responsable technique est présente sur la première partie de la réunion.

Ces réunions concernent la gestion du lieu d'accueil porté par les orientations de l'association que ce soit sous un point de vue financier, R.H, et/ou organisationnel.

Faire partie du bureau administratif au moins une année sur toute la durée d'accueil de votre enfant est une action vivement conseillée pour bien comprendre les enjeux de la gestion d'une structure telle que la crèche.

Inscription dans une des 6 commissions qui permettent de faire évoluer la crèche en un lieu de vie accueillant et chaleureux :

1. RH
2. Accueil
3. Cuisine (fournisseur, bio, HACCP procédures...)
4. Jardin/bricolage (entretien, bac à sable, bricolage sur la structure...)
5. Commission animation/sorties
6. Commission achats/autofinancement

De plus, des points ponctuels sont prévus avec des appels à parents pour la décoration de la structure, pour des travaux de couture, pour la communication informatique (mailing list et gazette mensuelle) et pour l'organisation du ménage.

La participation aux moments de « grand ménage » ainsi qu'à un « week-end ménage » par an reste obligatoire pour chaque famille. Un classeur est mis à disposition des parents avec des fiches techniques.

JOURS ET HORAIRE D'OUVERTURE

La structure est ouverte du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 15, elle accueille 16 enfants par jour en groupe inter-âge.

La crèche est fermée 1 semaine en hiver, 4 semaines consécutives en été et tous les jours fériés (+ deux ponts).